

SÉANCE DU 19 JUILLET 2021

□□□□□□

Le dix-neuf juillet deux mil vingt et un, à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'ANGLIERS (Vienne) se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la présidence de **Madame Nathalie BASSEREAU**, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Mme BASSEREAU Nathalie, M. GIRARD René, Mme SATABIN Martine, M. JUBIEN Jean-Pierre, M. POTTIER Alain, M. ARCHAMBAULT Jean-Michel, Mme JEVTIC Maryse, M. DAVIGNON Jérôme, M. CLOUTOUR Yvon, Mme BOYER Anaïs, M. BONNIN Raphaël.

Etaient excusés :

Mme RANCHE Stéphanie, M. BERDI Rachid, M. BARON Cédric, M. DEMION Vincent.

Assistait :

M. TURQUOIS Nicolas ; Député MODEM de la 4^{ème} circonscription de la Vienne.

A été nommée **comme secrétaire de séance** : Mme SATABIN Martine.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 22 JUIN 2021

Le compte-rendu de la séance du 22 juin 2021 a été approuvé à l'unanimité.

1/ TARIFS CANTINE 2021/2022

À la rentrée scolaire 2021, le Conseil Municipal propose de ne pas augmenter les tarifs des repas à la cantine.

Le repas enfant reste à 3,00 €

Le repas adulte reste à 5,40 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, accepte cette décision.

2/ FACTURATION CANTINE

Le règlement de la cantine va passer en prélèvement ou en paiement dans les bureaux de tabac dès la rentrée scolaire 2021/2022.

C'est un contrat qui sera établi entre la famille et la trésorerie.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, accepte cette décision.

3/ SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Mme le Maire et M. POTTIER ont reçu les associations le samedi 12 Juin 2021.

- La Bonne Entente : Demande 250 €

Total des subventions suite à ce conseil : 250 €

Total des subventions en 2021 : 2 972 € sur les 8 000 € provisionnés au budget.

4/ APPLICATION DES 1 607 HEURES

Mme le Maire expose que depuis la loi n° 2001-2 du 3 Janvier 2001, la durée annuelle de temps de travail dans les collectivités est fixée à 1 607 heures pour un équivalent temps plein.

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 (art. 47, II) a abrogé la disposition de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 qui permettait légalement aux collectivités de maintenir, sous certaines conditions, un régime de temps de travail dérogatoire à la règle des 1 607 heures.

Toutefois, la collectivité n'avait pas opté pour cette loi de transformation. Les agents concernés étaient restés à 1 607 heures par an.

Dans la collectivité, 3 agents sont concernés sur l'effectif total.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, accepte de maintenir les 1607 heures par an selon la loi.

5/ AMÉNAGEMENT DE VOIRIE

- Plots au restaurant Le Mille Pattes

L'essai de plots n'est pas très concluant. Le conseil opte pour la fermeture à l'aide de bloc de pierre et de laisser juste un passage au piéton, vélo, etc.

- Carrefour à Triou

Suite à différentes possibilités d'aménagements, le conseil réfléchit entre des quilles ou 4 stops.

- Rue du Québec

Suite à différentes possibilités d'aménagements, le conseil réfléchit entre un miroir placé face à la rue de la Forge ou un stop.

- Allée Aubert de Tourny

La réfection de la chaussée et un aménagement de celle-ci peut être fait par le département en 2022. Si nous acceptons, le département nous rétrocède cette partie de route après les travaux. Le conseil réfléchit pour cette proposition.

Les membres du Conseil Municipal pense que les 4 stops au carrefour à triou est le plus adapté.

6/ QUESTIONS DIVERSES

Recrutement personnel

Le conseil se demande s'il faut le permis PL obligatoire pour conduire le tracteur. D'après le Centre de Gestion de la Vienne, le permis PL ne serait pas obligatoire si la vitesse du tracteur est inférieure à 40km/h constructeur et s'il fait moins de 100 chevaux pour faciliter le recrutement.

Sanitaire agents techniques

Un devis pour un Algéco a été fait pour un montant de 15.963 € HT.
À ce devis il faut rajouter la dalle pour le poser.

Un aménagement dans l'extension de l'épicerie peut peut-être être réalisé. À réfléchir et comparer les tarifs.

Une proposition a été faite pour que les membres du conseil aillent voir sur place.

Flaque d'eau devant la boîte à pizza

Une flaque d'eau est régulièrement présente devant la boîte à pizza, Rue de la Péchette. La collectivité va reboucher ce trou à l'aide de gravier.

Implantation Boulangerie

Il y a une proposition de Boulangerie sur un terrain situé Rue de la Péchette où il n'y a pas d'assainissement. Le Siveer attend les travaux sur la RD347 pour faire une extension du réseau.

Le Conseil envisage de réaliser un branchement qui rejoindrait l'assainissement déjà présent en bas de cette route.

Entreprise Torralba

La proposition a été faite à M. TORRALBA pas de réponse à ce jour.

Vente Hangar

Pas de retour concernant la vente du Hangar à ce jour.

Fait et délibéré,

Les Conseillers,

La Secrétaire,

Le Maire,